



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-25/10\_Fra

# La CPI semaine après semaine 15 mars 2010 #25



## Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. L'ouverture du procès est programmée au 5 juillet 2010.

## Affaire Bemba

### L'ouverture du procès à l'encontre de Jean-Pierre Bemba est reportée au 5 juillet 2010

Le 8 mars 2010, la Chambre de première instance III de la Cour pénale internationale a décidé de



Jean-Pierre Bemba dans la salle d'audience ©ICC-CPI/Ed Oudenaarden ANP

reporter la date d'ouverture du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* au lundi 5 juillet 2010. Le 27 avril 2010, date initialement prévue pour l'ouverture du procès, la Chambre tiendra une conférence de mise en état au sujet de l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Défense de M. Bemba.

La Chambre a expliqué que l'examen de la requête de la Défense, ainsi que les observations des autres parties

et participants, devrait être soumis à un calendrier raisonnable et réaliste et que leur examen ne pourrait être achevé avant la date initialement prévue pour l'ouverture du procès. Elle a également considéré qu'il est dans l'intérêt de la justice de trancher l'exception d'irrecevabilité avant le début des débats au fond étant donné que la défense argumente que le procès ne devrait pas se tenir devant la Cour.

La Défense a soulevé, le 25 février, une exception d'irrecevabilité de l'affaire aux motifs du respect de la complémentarité de l'activité de la Cour et celle des autorités en République Centrafricaine, sur l'absence du niveau de gravité requis, ainsi que sur la base d'un abus de procédure contre M. Bemba.

Le 8 mars 2010, la Chambre a accordé au Bureau du Procureur et aux représentants légaux des victimes jusqu'au 29 mars pour soumettre leurs observations. La Chambre a également demandé que soit notifié un résumé de la demande de la Défense aux autorités centrafricaines et congolaises. Celles-ci pourront, si elles le souhaitent, présenter leurs observations au plus tard le 19 avril 2010. La Défense aura également l'occasion de répondre à ces observations.

La Chambre rendra sa décision après examen des observations écrites et des présentations orales qui auront lieu lors de l'audience de mise en état du 27 avril 2010.

### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

#### Décisions adoptées entre le 8 et le 12 mars 2010

##### Affaire Lubanga

**Decision on the defence observations regarding the right of the legal representatives of victims to question defence witnesses and on the notion of personal interest -and- Decision on the defence application to exclude certain representatives of victims from the Chamber during the non-public evidence of various defence witnesses**

Rendue par la Chambre de première instance I, le 11 mars 2010

**Corrigendum to Redacted Decision on the Prosecution's Request for Non-Disclosure of Information of 19 December 2008, and the Prosecution's Request for Non-Disclosure of Information of 4 February 2009**

Rendue par la Chambre de première instance I, le 12 mars 2010

##### Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

**Decision replacing judges in the Appeals Chamber**

Rendue par la Présidence le 8 mars 2010

**Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of Mr Katanga against the "Decision on the Motion of the Defence for Germain Katanga for a Declaration on Unlawful Detention and Stay of Proceedings"**

Rendue par la Chambre d'appel, le 8 mars 2010

**Decision on the "Prosecution's Application for Leave to Appeal Oral Rulings on Clarifying Inconsistencies in Prior Statements and Partial Hostility"**

Rendue par la Chambre de première instance II, le 11 mars 2010

### Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda*. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir pour des charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges.

#### Décisions adoptées entre le 8 et le 12 mars 2010

##### Affaire Abu Garda

**Decision on the Defence Application for variation of time limit for filing of application for leave to appeal**

Rendue par la Chambre préliminaire I le 08 mars 2010

**Decision on extension of page limit for Application for leave to appeal**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 11 mars 2010

#### Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**.

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur **notre chaîne Youtube**.

### Evénements

#### **Le Procureur de la CPI collabore avec la Fédération de Russie pour que justice soit rendue à toutes les victimes du conflit armé de Géorgie - Au terme d'une visite à Moscou, le Bureau du Procureur et la Fédération de Russie s'engagent en faveur de la coopération**

Une délégation du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, boucle aujourd'hui un programme de deux jours de rencontres avec plusieurs hauts responsables russes. Elle a réaffirmé son soutien total à des procédures véritables qui seraient menées à propos des crimes qui auraient été commis au cours du conflit armé ayant secoué l'Ossétie du Sud, en Géorgie, en août 2008. Cela englobe des attaques qui auraient été dirigées à l'encontre de civils et de forces agissant dans le cadre d'une mission de maintien de la paix.



**Le Bureau du Procureur rencontre de hauts responsables de la Fédération de Russie ©ICC-CPI**

intervenait dans le cadre de l'analyse préliminaire faite de la situation en Géorgie, que le Procureur a rendue publique le 20 août 2008.

Au programme, figuraient notamment des réunions avec de hauts responsables du Parquet général et de son Comité d'enquête, des ministères des affaires étrangères et de la défense, et d'autres intervenants majeurs du système judiciaire et des autorités gouvernementales de la Fédération de Russie.

Les responsables russes ont communiqué au Bureau des informations à propos de la nature et de l'avancée des procédures judiciaires nationales visant les crimes qui auraient été commis lors des violences survenues en Ossétie du Sud.

« Nous nous félicitons des résultats obtenus à l'issue des réunions organisées avec la délégation du Bureau du Procureur », a déclaré le Directeur des affaires juridiques du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

« Les autorités russes ont parfaitement coopéré avec mon Bureau pour cette visite et nous les remercions d'avoir entamé le dialogue », a déclaré le Procureur.

À ce jour, la Russie, un État non partie au Statut de Rome, a fait parvenir 3 817 communications au Bureau du Procureur. La Géorgie est un État partie au Statut depuis le 5 septembre 2003, de sorte que la CPI a compétence pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide commis sur le territoire ou par des ressortissants de ce pays. Le Procureur a demandé aux gouvernements russe et géorgien de lui fournir des informations le 27 août 2008. Tous deux ont donné suite à cette demande. Une délégation du Bureau s'est rendue en Géorgie en novembre 2008 et une nouvelle visite dans ce pays est prévue en 2010.

### Interagir avec les communautés

#### **L'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale se joint aux femmes des communautés touchées par la guerre qui célèbrent la journée internationale de la Femme en Ouganda**

Le bureau chargé de la sensibilisation sur le terrain basé à Kampala s'est joint aujourd'hui à plus de 200 femmes appartenant aux communautés touchées par la guerre pour célébrer la journée internationale de la Femme. Cette manifestation, qui a eu lieu dans la paroisse d'Awal Wal, a rassemblé des femmes venues des villages voisins du district de Soroti tels qu'Amoru, Takaramiam, Damasiko et Arubela, dans la sous-région teso (nord-est de l'Ouganda).

Parmi les questions abordées à cette occasion, citons le mandat de la Cour et le rôle de la CPI dans le domaine des crimes sexuels et sexistes. Les représentants de l'Unité de la sensibilisation ont expliqué que le Statut de Rome était le premier traité international à reconnaître une série de crimes sexuels et sexistes comme relevant des crimes les plus graves au regard du droit international. Ont

notamment été abordés le viol, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la grossesse forcée, la prostitution forcée et les persécutions sexistes.

Le président du conseil local 111, M. Julius Tom Ekudo, a fait observer dans son allocution liminaire que les femmes ordinaires, qui sont celles qui, souvent, souffrent le plus lors des conflits et des autres actes de violence qui y sont liés, sont parfois oubliées dans les célébrations internationales. « L'attention se concentre sur les femmes des villes, et non sur les femmes sans voix des campagnes, dont les droits sont bafoués tous les jours. » Il a engagé l'Unité de la sensibilisation à continuer de s'adresser aux femmes des zones reculées et de les informer des travaux de la Cour.

Les femmes se sont montrées conscientes du défi que représentait l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par les juges de la CPI. Elles ont appelé de leurs vœux une plus grande coopération de la part des États parties au Statut de Rome pour veiller à ce que les suspects soient arrêtés et remis à la Cour.



**La coordonnatrice chargée de la sensibilisation sur le terrain en Ouganda discute des crimes sexuels et crimes à caractère sexiste avec des femmes du Nord-Est de l'Ouganda**  
©ICC-CPI

À la fin de cette manifestation, la conseillère locale pour la question des femmes, Mme Salome Amongin, a remercié la CPI de s'être jointe aux femmes de son groupe pour célébrer cette journée. « Votre venue vous honore et nous montre aussi que la CPI reconnaît nos souffrances. Je suis particulièrement heureuse d'apprendre que la Cour est compétente pour s'occuper des crimes graves commis à l'encontre des femmes. »

### **République centrafricaine : La Cour pénale internationale se mobilise aux côtés des femmes pour célébrer la « semaine de la Femme »**

L'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI) a participé cette semaine à deux événements organisés par des groupes de femmes en vue de la célébration de la semaine de la Femme.

L'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) a ainsi programmé des activités et séminaires pendant la semaine du 6 au 13 mars.



**L'Unité de la sensibilisation de la CPI participe à la « semaine de la Femme » organisée par l'OFCA, Bangui, le 10 mars 2010** ©ICC-CPI

La Cour pénale internationale a été invitée à se joindre à ces rencontres le 10 mars. Plus de 300 femmes étaient présentes. Cette rencontre a été organisée autour d'une présentation portant sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la Cour. Cette réunion a également consisté à expliquer l'avancée des procédures dans l'affaire Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo avec, en appui, la diffusion d'un film en Sango. Ce fut l'occasion pour les fonctionnaires de la Cour d'expliquer devant un large public la décision prise par les juges de la Chambre de première instance III, le 8 mars dernier, de reporter l'ouverture du procès à son encounter au 5 juillet 2010. Les femmes de l'OFCA ont été nombreuses à poser des questions sur le fonctionnement de la Cour, et sur les droits des victimes devant cette Cour, droits qui n'avaient jamais existé devant une juridiction pénale internationale auparavant. Les responsables de l'association ont vivement invité la Cour pénale internationale à revenir très bientôt pour une nouvelle rencontre au sein de l'OFCA.

D'autre part, la Cour pénale internationale a animé le 11 mars une session de sensibilisation, dans le cadre de la conférence nationale de l'Union des sœurs de l'UFEB (Union des Eglises baptistes) qui s'est tenue à Bangui du 10 au 13 mars. Un total de 328 femmes s'était ainsi donné rendez-vous dans le quartier Fou de Bangui, pour rencontrer l'équipe de la sensibilisation de la CPI. De nombreux chants portant sur la paix et la justice ont marqué l'introduction de cette rencontre interactive. Un exposé en sango sur la Cour a ensuite été présenté à l'assemblée. Ce fut, une fois encore, l'occasion pour l'Unité de la sensibilisation d'expliquer que l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba était reportée au 5 juillet prochain et de répondre aux questions. La parole a enfin été donnée aux femmes qui ont pu réagir sur ce qu'elles venaient d'entendre concernant la Cour pénale internationale et exprimer leurs . La session s'est terminée comme elle avait commencé, dans une atmosphère festive et musicale.

# Calendrier

## Calendrier

MARS 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
Huitième session de l'Assemblée des États parties à New York (reprise)						
29	30	31				
AVRIL 2010						
			01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
<b>Événements futurs :</b> 31 mai - 11 juin : Première Conférence de révision du Statut de Rome						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.